

# Solidaires

LE MAGAZINE DES PEP57

> QUESTION DE SOCIÉTÉ



p 04

Les PEP  
et la société inclusive

> PARTENARIATS



p 14

LA « PLATEFORME  
DIAG »  
DES PARTENARIATS EN  
REPONSE AUX BESOINS  
DES USAGERS

> PARLONS D'ÉGALITÉ

p 08

DES RELAIS DE LA LOI DE FÉVRIER  
2005 EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE  
ÉGALITÉ DES CHANCES DES PUBLICS  
ACCOMPAGNÉS

- Des dénominations p.3  
nouvelles pour mieux répondre  
aux besoins des jeunes...
- Les PEP et la société inclusive p.4
- Plus de 40 ans d'inclusion p.6  
scolaire à l'Institut d'Éducation  
Sensorielle de Moselle
- Les PEP57, un véritable p.7  
laboratoire de projets
- Le SESSAD du Graouilly p.8  
et le SESSAD Professionnel :  
Des relais de la loi de février  
2005 en faveur d'une meilleure  
égalité des chances des publics  
accompagnés
- La micro crèche au service p.10  
des valeurs des PEP57
- Vous avez dit... p.12  
« Égalité des territoires » ?
- Le Département p.13  
FORMATION des PEP57 : Des  
évolutions au service de la  
professionnalisation continue  
des acteurs
- La « PLATEFORME DIAG » : p.14  
des partenariats en réponse aux  
besoins des usagers
- PEP ATTITUDE : p.16  
une marque portée par les  
valeurs de l'Éducation Populaire

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite adhérer aux PEP57.  
Vous pouvez également faire votre  
adhésion en ligne sur :

<https://www.apayer.fr/pep57>

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

E-mail : .....

J'accepte de recevoir par courrier  
électronique des informations des PEP57

Je joins un chèque de 10 € à l'ordre  
des PEP57.

À retourner aux PEP57,  
8 rue Thomas Edison  
57070 METZ

## ÉDITO



## UN PROJET, DES PROJETS

Un nouveau projet associatif, beaucoup de projets en réflexion, en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. L'association maintient, poursuit et conforte ses actions en direction des jeunes de Moselle et de leurs familles dans ses établissements médicosociaux, les vacances, les classes de découvertes, l'accompagnement à la scolarité, à la parentalité, les structures périscolaires, les micro-crèches, la formation, la solidarité... cela se traduit aussi sur le terrain par des projets innovants<sup>1</sup>.

**L**e projet associatif 2019/2023 des PEP57<sup>2</sup> a acté des évolutions majeures :

- Apporter une réponse globale et cohérente aux besoins de chacun des jeunes que nous prenons en charge ou accompagnons
- Mettre en synergie les compétences des professionnels de nos différents secteurs<sup>3</sup>
- Favoriser les partenariats notamment dans le cadre de plateformes
- Prendre en compte la parole de l'utilisateur dans l'élaboration de son parcours de vie

- Comment cela se traduira-t-il dans notre organisation et la conduite des professionnels ?
- Quels changements opérer au niveau de la gouvernance associative pour être en mesure à la fois de repérer les besoins au plus près du terrain et de prendre les décisions au bon échelon ?
- Comment faire émerger des « missions » nouvelles pour les bénévoles ?
- Quels impacts en termes de besoins de formation des professionnels et des élus associatifs ?

Nous devons mettre tous nos moyens en œuvre pour faire de l'INCLUSION une réalité, dans l'École, dans la société. Nous n'avons pas la prétention de le faire seuls, nous avons la volonté de mettre nos compétences et nos moyens humains au service de l'inclusion de chacun.

Ce chemin, nous voulons le faire ensemble, avec vous, en pleine cohérence avec nos valeurs « laïcité, solidarité, citoyenneté, émancipation ».

**Solidairement vôtre,**

Nous devons questionner la notion de territoire : selon les besoins, selon l'action à mettre en charge, le territoire de référence peut être le quartier, la commune, la communauté de communes, le département, voire plusieurs départements<sup>4</sup>. C'est notre contribution à l'égalité des territoires.

Hervé PRITRSKY  
Président des PEP57

<sup>1</sup> Voir dans ce « Solidaires57 » l'article « Les PEP57, un véritable laboratoire de projets ».

<sup>2</sup> Consultable sur le site des PEP57 : [www.pep57.org](http://www.pep57.org).

<sup>3</sup> On ne parle désormais plus de domaines mais de secteurs d'activités.

<sup>4</sup> Une réflexion commune de « rapprochement » est en cours avec 3 autres associations départementales PEP du Grand Est ; par ailleurs, l'Association Régionale PEP Grand Est vient d'être constituée.



## DES DÉNOMINATIONS NOUVELLES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES...

La Fédération Générale des PEP a transformé ses deux « anciens » domaines en trois « secteurs » d'activités<sup>1</sup>. Cela change quoi ?

Le changement de dénomination veut marquer, y compris symboliquement, la volonté d'une mise en synergie des compétences des différents professionnels des PEP.

Il s'agit d'être en mesure d'apporter des réponses cohérentes, complémentaires et globales aux besoins des jeunes qui nous sont confiés. Autrement dit, considérer l'enfant dans l'ensemble de ses temps et de ses besoins (scolaire, para et périscolaire, familial, culturel...). Cette volonté ne date pas d'hier pour les associations d'éducation populaire dont nous faisons partie.

Cette demande est largement portée par les institutions (Agences Régionales de Santé, Caisses d'Allocations Familiales, Cohésion sociale, Education nationale...). Elle avait trouvé, il y a quelque temps, sa traduction dans les Projets Educatifs Territoriaux. Elle est aujourd'hui attendue dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous pour la prise en charge des jeunes en situation de handicap, dans le cadre des plateformes.

Au-delà de ces exemples, la notion d'inclusion de chacun, d'accès de tous au droit commun (éducation, loisirs, vacances, culture, soins, insertion sociale et professionnelle) doit questionner toutes les pratiques professionnelles et toutes les organisations parce qu'elle nécessite une connaissance la plus fine possible des besoins de chacun et des réponses qui peuvent être apportées.

Par ailleurs, la fédération a mis aussi en place, en parallèle, à ses secteurs 4 programmes :

- Europe et international
- Patrimoine
- Formation (dans le cadre de FACE PEP : Formation - Audit - Conseil - Etudes)
- La fonction Employeur...

Les impacts dans l'organisation des PEP57<sup>2</sup>:

- Les 2 Pôles « Accompagnement Handicap » (IES, Service de soins du Graouilly, SESSAD Pro) et « Soins Ambulatoires » (CMPP Metz, CMPP Nord Moselle, BAPE) sont regroupés au sein du secteur PSMSS
- Le service commun « Vacances et Classes de Découvertes » (service commun avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laiques de la Moselle) se trouve dans secteur PEVLC
- Le Pôle Education, Loisirs et Solidarités (périscolaires, micro-crèches, Accueil Familles, accompagnement à la scolarité, accompagnement à la parentalité...) correspond essentiellement au secteur PESP
- Le Département FORMATION est actuellement piloté au sein du Siège Social
- Le Siège Social a en charge la fonction employeur (Paie, Ressources Humaines, Comptabilité, Communication, Direction Générale)

Concernant le programme Europe et international, il est évident que notre association, se trouvant dans un département frontalier, a à initier des rencontres avec des associations défendant des valeurs humanistes et agissant dans les mêmes secteurs d'activités que la nôtre en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg.

Le projet associatif 2019/2023 des PEP57, qui est une contextualisation du projet de la fédération sur le territoire mosellan, marque clairement la volonté de l'association de mettre en synergie ses Pôles, Etablissements et Services.

Les jeunes pris en charge, leurs parents, tous les professionnels qui les accompagnent doivent être assurés que nous prenons et prendrons toute notre part dans des réponses adaptées et de qualité aux besoins des jeunes et des familles.

Hervé PRITRSKY  
Président des PEP57



“ Le projet associatif 2019/2023 des PEP57, qui est une contextualisation du projet de la fédération sur le territoire mosellan, marque clairement la volonté de l'association de mettre en synergie ses Pôles, Etablissements et Services. ”

<sup>1</sup> Les 3 secteurs : Politiques éducatives et sociales de proximité (PESP) ; Politiques éducatives, vacances, loisirs, culture (PEVLC) ; Politiques sociales, médico-sociales et de santé (PSMSS)

<sup>2</sup> Voir organigramme sur le site des PEP57 : [www.pep57.org](http://www.pep57.org)



## LES PEP ET LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

“  
L’effectivité de la mise en œuvre des droits ne peut aboutir qu’à travers une politique transversale articulant égalité des chances et prise en compte des contraintes spécifiques.”

La notion de « société inclusive » progresse fortement puisque 54% des français (40% en 2017) déclarent avoir déjà entendu cette expression.

Si l’on définit la société inclusive comme « une société [...] qui a le souci d’intégrer tous ses membres, [qui] garantit à chacun d’eux la possibilité de se réaliser en veillant à ce que la solidarité et le respect des autres soient garantis », 23% des personnes interrogées considèrent que la société française actuelle peut être qualifiée d’inclusive contre 68% qui estiment qu’elle en est éloignée<sup>1</sup>...

Parallèlement, dans cette même étude, 78% des français pensent que la société française est inégalitaire (dont 28% qu’elle est très inégalitaire), les inégalités perçues comme les plus graves se situant en termes d’accès à l’emploi (55%), de possibilité de se soigner correctement (52%), de logement (42%) et de prise en charge des personnes dépendantes (29%). En ressortent 2 situations prioritaires : le handicap et la pauvreté.

Enfin, la perception très partagée d’une société française inégalitaire s’accompagne d’une réelle volonté de lutter contre les inégalités, puisque 62% des Français considèrent qu’il faut lutter contre les inégalités entre tous les individus contre 29% qui estiment qu’il faut accepter les inégalités entre les individus si celles-ci sont fondées sur le mérite.

Depuis quelques années, le terme « inclusion » s’est peu à peu substitué à « intégration ». Alors que le terme d’intégration suggérait l’adaptation d’individus « différents » à un système dit « normal », l’inclusion prône l’adaptation de la société afin d’accueillir tous les individus, dans leur diversité. Comme la « loi handicap » de 2005<sup>2</sup>, le concept d’inclusion met en lumière le « plein droit » de toutes les personnes dans la société, quelles que soient leurs caractéristiques.

Selon Charles Gardou, « le concept de société inclusive est utilisé en opposition à la société exclusive, qui maintient des exclusivités. Il fait l’objet de multiples déclinaisons : on parle d’éducation, d’école, et de lieux professionnels inclusifs ; on souhaite des pratiques culturelles, artistiques, sportives ou touristiques inclusives ; on désire des politiques, des législations, des structures et des dispositifs inclusifs ; on aspire à un environnement et un développement inclusif et, plus globalement, à une culture inclusive. Mais, de fait, on s’est habitué à des formes d’exclusivité. Certains ont des droits, d’autres en sont privés. Et, en dépit d’un apparent consensus contre l’exclusion, il y a stagnation »<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, les PEP se positionnent résolument en faveur de l’accès de chacun (et donc de tous) à l’éducation, aux soins, à la culture, aux loisirs, aux vacances, à la vie sociale et professionnelle... L’effectivité de la mise en œuvre des droits ne peut aboutir qu’à travers une politique transversale articulant égalité des chances et prise en compte des contraintes spécifiques.

Le 5<sup>ème</sup> projet fédéral 2018-2022 « Agir pour une société solidaire et inclusive » rappelle nos ambitions générales :

- Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l’accès de tous aux droits communs et s’appuyant sur la mixité sociale
- Œuvrer pour une école de la République, école véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d’une société elle-même inclusive
- Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire
- Développer une approche participative citoyenne pour permettre l’émancipation de tous y compris dans notre vie associative



Pour ce faire, il propose de promouvoir une éducation globale et inclusive définie en développant des parcours éducatifs et de soin intégrant l'accès aux loisirs et à la culture et développant des alliances éducatives à travers des partenariats et des pratiques de coéducation.

Progresser vers une société solidaire et inclusive implique, dans le respect de nos valeurs, la prise en compte des mutations en cours.

Cela nécessite questionnements, remises en question et changements de paradigmes : les fonctionnements « en tuyaux d'orgue », tant du point de vue des politiques et financements publics que des organisations, doivent évoluer.

Le Projet Associatif 2019-2023 des PEP57 fixe ainsi comme 1<sup>er</sup> objectif de « Développer des actions cohérentes et coordonnées entre tous les secteurs d'activité : Secteur des Politiques Educatives Vacances, Loisirs et Culture ; secteur des Politiques Sociales, Médicosociales et de Santé ; secteur des Politiques Educatives et Sociales de Proximité et le Département Formation ; ceci pour favoriser les parcours de vie des personnes ».

Avec, comme modalité de mise en œuvre, la volonté de « Mobiliser les équipes pour élaborer des réponses globales et cohérentes aux besoins des jeunes et de leurs familles, s'inscrivant dans leur parcours de vie ».

Vaste projet, tant du point de vue de l'histoire que des cultures et des regards que chacun porte sur l'autre et ses « capacités » ... Mais projet indispensable pour permettre la réconciliation d'une société avec elle-même et un « vivre ensemble » pour tous, fondé sur les valeurs de justice, d'égalité et de fraternité.

Par ailleurs, n'omettons pas de poursuivre la réflexion sur le fond... La notion de « société inclusive » doit nous interroger sur des concepts tels que « discrimination positive » ou « assistantat » : ne sont-ils pas aujourd'hui, par nature, des formes de « compensation » à l'absence d'une réelle inclusion ?

François SIEBERT  
Directeur Général des PEP57



## Expérimentation

### ÉCOLE INCLUSIVE

A cette rentrée de septembre 2019, et à titre expérimental, un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) par académie bénéficiera de l'appui du secteur médico-social, coordonné en « pôle ressources ». Une convention de partenariat précisera les modalités d'intervention des professionnels. Un plan de formation des personnels médico-sociaux sur la coopération avec l'Éducation Nationale sera développé<sup>4</sup>. Seront également installées des équipes mobiles territoriales d'appui aux établissements scolaires<sup>5</sup>. Le doublement des unités d'enseignement externalisées d'ici à 2022 est aussi entériné.

<sup>1</sup> Baromètre PEP de la Société Inclusive 2018 mis en place pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive par la Fédération Générale des PEP, avec l'institut de sondage Kantar Public (anciennement TNS Sofres).

<sup>2</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Publication Journal Officiel n°36 du 12 février 2005 (p. 2353).

<sup>3</sup> Extraits de l'entretien de Charles Gardou, anthropologue, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 - Réalisé par Jean-Pierre Garel et paru dans Contrepied HS N°12 - EPS, Sport et handicap - avril 2015.

<sup>4</sup> Circulaire de rentrée 2019 - Pour une École inclusive - Circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 - Parue au BOEN n°23 du 6 juin 2019.

<sup>5</sup> Circulaire DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.



## PLUS DE 40 ANS D'INCLUSION SCOLAIRE À L'INSTITUT D'ÉDUCATION SENSORIELLE DE MOSELLE

Les PEP57 ont toujours œuvré pour accompagner les enfants handicapés dans leurs différents temps et lieux de vie.

Historiquement précurseurs des lois de 2002 et, surtout, de 2005 concernant les personnes en situation de Handicap, nous intervenons pour donner les mêmes chances à chacun sur son lieu de scolarisation.

Nous situant en complément du rôle de l'école et des familles, nous travaillons ainsi à l'égalité des chances pour tous.

Cette logique s'est notamment appliquée à l'Institut d'Éducation Sensorielle (IES) de Moselle lorsque les PEP57 ont décidé de le créer en 1977 afin d'accompagner des enfants déficients auditifs ou visuels à l'origine, et des enfants dysphasiques puis dyspraxiques à partir des années 90.

Dès sa création, la logique d'inclusion en milieu ordinaire a été de mise à l'IES pour la totalité des enfants accompagnés : des classes spécialisées en milieu ordinaire ont été créées en partenariat avec l'Éducation Nationale pour les 2 types de public sur l'ensemble du département, à Metz mais également à Thionville et à Freyming-Merlebach pour un agrément total de 50 places.

La volonté de l'association, contrairement à d'autres établissements qui avaient fait le choix de rassembler les enfants handicapés sur un même lieu, isolés des autres enfants, était qu'ils puissent être scolarisés

avec l'ensemble de leurs camarades dans des écoles ordinaires, au plus proche de leur domicile.

L'IES a poursuivi cette orientation avec la mise en place de son Service de Soins à domicile (SESSD IES) au sein duquel les professionnels se déplacent là où se trouve l'enfant afin de lui permettre une inclusion en classe ordinaire dans son école de quartier. Cette logique, portée par les PEP depuis l'origine, a été transformée en droit fondamental 25 ans plus tard pour toutes les familles d'enfants handicapés dans le cadre des lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et, surtout, du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Afin d'accompagner toujours plus d'enfants en situation de handicap en classe ordinaire, les PEP57 ont fait le choix de diminuer l'agrément de la partie IES Etablissement en milieu ordinaire de 50 à 25 places au profit du SESSD IES en classe ordinaire de 60 à 120, puis 145 places.

L'IES de Moselle accompagne donc aujourd'hui 170 enfants en situation de handicap en inclusion, dont plus de 85% sont scolarisés en classe ordinaire dans leur école. Ce sont les professionnels de l'IES qui se déplacent sur les lieux de vie des enfants.

318 944 Km : il s'agit du nombre de kilomètres effectués par les professionnels de l'IES en 2018 pour accompagner les enfants au plus près de leur lieu de vie, sur l'ensemble de la Moselle (pour une durée cumulée de 5 428 heures).

Frédéric DEUTSCH

Directeur du Pôle Accompagnement Handicap et de l'IES de Moselle

## LES PEP57, UN VÉRITABLE LABORATOIRE DE PROJETS

Depuis plusieurs années les PEP57 se distinguent par la multiplicité de nouveaux projets, souvent notifiés par les financeurs des appels à projets comme étant innovants. Ces projets sont le fruit de diagnostics de territoire, régulièrement mis à jour dans tous les domaines de l'association.

Définir les projets innovants des PEP57, c'est reprendre la définition de l'innovation sociale dans la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire de 2014<sup>1</sup> et l'appliquer au domaine associatif : « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers ».

C'est ainsi que l'association entend s'adapter au contexte social et continuer sa mission d'utilité publique en répondant aux besoins de l'enfant et de sa famille.

La structuration même du Pôle Education, Loisirs et Solidarités (PELS) des PEP57, favorisant le travail en transversalité, permet depuis 2014 la création de nouveaux projets s'appuyant sur les compétences, les constats de chacun de ses membres et de ses structures. En effet, la diversité des actions, structures ou dispositifs mis en place se caractérisent par de nombreuses évaluations annuelles qui permettent de dégager des analyses par territoire et donc de nouvelles réponses à des besoins.

C'est ainsi que se sont mis en place « les pauses parents », puis les futurs LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) en nous appuyant sur les diagnostics de nos différentes structures périscolaires, au moment de la réalisation des évaluations annuelles. Lors de la construction de ces dispositifs les constats de nos salariés sont complétés par ceux des professionnels de la PMI, les assistants sociaux, les Relais Assistants Maternels (RAM), les enseignants, et les collectivités locales. Plus les acteurs sont réunis pour établir le diagnostic, mieux la réponse apportée est adaptée.

Par ailleurs le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes et Collégiennes (SAMELY) est le fruit d'un diagnostic partagé entre les PEP et leur service SAPAD, le Département et les services de l'Éducation Nationale, qui tous les trois dénombrèrent un nombre important de grossesses précoces nuisant à la scolarité de jeunes filles. Récemment d'autres besoins se sont ajoutés à la problématique de l'échec scolaire, la question de l'urgence sociale pour elles et leurs enfants. Comment avoir l'esprit à la scolarité sans avoir réglé la question de la garde de l'enfant ? Comment réussir sans avoir la garantie d'avoir un toit sur sa tête ? Comment

obtenir son diplôme sans certitude d'avoir trois repas par jour ? Ce sont toutes ces incertitudes autour de ces jeunes filles qui nous ont conduits à développer le Samely Social et à répondre aux urgences de grande précarité. À l'heure du plan de lutte contre la pauvreté, lancé par le gouvernement, les PEP57 n'attendent pas et agissent pour apporter leur pierre à l'édifice.

L'autre exemple de projet innovant initié par le Pôle Education Loisirs et Solidarités réside en la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale (EVS) au sein de notre Accueil Familles. Rien d'innovant nous direz-vous ? Cette fois-ci les techniciens et élus de l'association ne sont pas les acteurs du projet, les habitants sont seuls à structurer les priorités d'actions à mettre en œuvre au sein de leur établissement.

Cette démarche résulte du constat selon lequel il est important de renforcer le pouvoir d'action des personnes afin d'encourager l'émergence de projets novateurs et le développement de la réussite personnelle de chacun.

C'est ainsi que les parents de l'Accueil Familles ont souhaité organiser l'EVS en 4 commissions (Éducation, Loisirs et Culture, Parentalité et Sécurité), avec des habitants élus comme représentants de ces commissions lors des COPIL. Les référents des commissions sont porteurs de la dynamique et ont pour rôle de vérifier que le projet proposé par les participants est respecté.



Enfin, le dernier à naître est le projet « Droit de répit et inclusion ». Les professionnels du PELS ont imaginé une expérimentation en utilisant les structures adaptées et inutilisées en soirée, le samedi et le mercredi après-midi. Permettant tout à la fois aux familles de souffler et de s'accorder du temps pour eux en laissant leur enfant à des professionnels mais également d'organiser des loisirs communs pour la famille entière. Tout reste à imaginer pour permettre de réaliser la véritable société solidaire dont les PEP57 sont le porte-drapeau.

### Conclusion

De manière concrète, ce n'est pas tant les projets qui sont innovants mais la démarche :

- Oser l'itinérance comme pour nos ateliers « pauses parents » afin de s'adapter au grand territoire mosellan et aux milieux ruraux
- Élargir les champs d'actions du PELS à la dimension sociale en développant le Samely social
- Donner le pouvoir aux usagers comme au sein de notre Accueil Familles de Metz-Borny
- Adapter la formation interne aux changements de société et aux nouvelles démarches de construction de projets ou de réponses à des besoins de nos salariés de terrain.
- Expérimenter le droit de répit et s'autoriser à l'adapter en fonction des demandes
- Oser faire à plusieurs pour favoriser la réussite des actions au bénéfice des usagers de nos structures ou dispositifs.

L'innovation, si elle doit être caractérisée aux PEP, c'est le fait de prendre ses responsabilités et oser expérimenter des solutions. C'est à notre sens, la force associative d'être guidé par la réponse aux besoins.

Les projets innovants se définissent aux PEP par l'urgence de trouver des solutions, par la nécessité de se réinventer sans cesse pour ne pas laisser nos usagers sans réponse.

Les financements restent incertains, très peu sont pérennes, et pourtant souvent ces projets sont reconduits de manière pluriannuelles et nécessitent des embauches pour assurer leur pilotage, c'est là notre seule limite.

Yamina DERKAOU

Directrice du Pôle Education, Loisirs et Solidarités

<sup>1</sup> Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire  
Publication Journal Officiel n°176 du 1<sup>er</sup> août 2014 (p. 12666).



### LE SESSAD DU GRAOUILLY ET LE SESSAD PROFESSIONNEL : Des relais de la loi de février 2005 en faveur d'une meilleure égalité des chances des publics accompagnés

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme pour la première fois dans le droit français, le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.

En ce sens, l'intervention du SESSAD du Graouilly et du SESSAD Professionnel s'inscrivent pleinement dans cet objectif, en même temps qu'ils contribuent à la mise en œuvre des valeurs fondamentales de notre association, notamment « Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyen ».

#### LE SESSAD DU GRAOUILLY

En soutenant notamment l'accès à l'éducation des enfants, adolescents et jeunes adultes qu'il accompagne, le SESSAD du Graouilly participe à l'inclusion sociale de chacun d'eux, en prenant en compte leurs besoins particuliers.

Par son action, il tente ainsi de contribuer à rétablir les meilleures chances possibles pour chacun de trouver sa place de citoyen avec l'autonomie dont il dispose.

Il accompagne des enfants de la naissance à 21 ans sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces enfants présentent une déficience intellectuelle associée à une affection génétique, prioritairement une trisomie 21.

Par ses missions, le SESSAD s'assure d'apporter une réponse en adéquation avec les besoins identifiés chez les bénéficiaires qu'il accompagne.

Ces besoins sont repérés et évalués régulièrement et constituent la base d'un Projet Individualisé d'Accompagnement co-construit par l'équipe pluridisciplinaire avec les parents ou responsables légaux.

Les missions du SESSAD du Graouilly s'organisent à partir de 3 grands axes :

- Le suivi de l'enfant par des stimulations adaptées aux difficultés et à l'âge de l'enfant, et des aides et conseils auprès de sa famille
- Le partenariat avec les différents professionnels et acteurs intervenant auprès de l'enfant
- Le soutien à la scolarisation, à l'autonomie et l'aide à l'orientation

Ces missions sont mises en œuvre par une équipe spécialisée et pluridisciplinaire sous la responsabilité médicale d'un médecin coordonnateur. Elle est composée d'orthophoniste, de psychomotricien, d'ergothérapeute, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'assistant de service social, de psychologue.

L'équipe offre à l'enfant et à sa famille un lieu d'écoute, d'aide et de soins. Elle s'appuie sur un projet commun, en y apportant technicité et compétences et veille tout particulièrement à la qualité de l'accueil et de la relation dont l'enfant est au centre.

L'équipe offre à l'enfant et à sa famille un lieu d'écoute, d'aide et de soins.



D'autre part, les interventions assurées par les professionnels de l'équipe visent à soutenir l'inclusion sous ses multiples formes et en particulier l'inclusion scolaire.

Enfin, le SESSAD du Graouilly s'appuie sur une éducation précoce qui permet d'accompagner l'enfant et sa famille selon les possibilités de chacun.

Cette éducation est à débiter pour tous les enfants au plus tôt car un travail engagé avant 6 mois est primordial, surtout pour les enfants porteurs de trisomie 21. De cette façon, l'accompagnement par le SESSAD permet de développer au mieux les ressources et les potentialités dont l'enfant dispose et celles qui lui offriront les meilleures chances d'autonomie et d'épanouissement nécessaires à son projet de vie.

## LE SESSAD PRO

L'expérience des accompagnements menés dans les services et établissements médico sociaux de l'association a mis en évidence des ruptures de parcours.

Nous repérons que des jeunes qui ont bénéficié d'accompagnement tout au long de leur scolarité se retrouvent seuls face aux difficultés liées à la réalisation de leur projet professionnel en milieu ordinaire de travail, sans pouvoir bénéficier d'une aide adaptée à leur handicap. Ces difficultés, conduisent à une interruption dans leur parcours d'insertion professionnelle qui aboutit à un abandon de celui-ci. Ces jeunes se retrouvent ainsi en famille sans réelle perspective de vie autonome et indépendante.

Les familles, quant à elles, se trouvent démunies et sans ressources pour accompagner leur adolescent ou jeune adulte dans la concrétisation de leur projet.

Aussi pour apporter une réponse et une perspective à certains d'entre eux, l'association s'est donné les moyens de mettre en place un SESSAD Professionnel.

Celui-ci vient répondre au besoin d'accompagnement du parcours professionnel, identifié pour certains de ces jeunes bénéficiaires accompagnés dans les services et établissements de l'association. Il ouvre ainsi la possibilité pour eux de penser et élaborer leur projet professionnel en étant épaulés et soutenus de manière adaptée à leurs besoins et ajustée à leur attente.

Le SESSAD Professionnel a donc pour mission d'accompagner l'élaboration d'un projet professionnel auprès de jeunes âgés de 16 à 27 ans porteurs de handicap, en lien avec leur projet de vie. L'accompagnement se déroule de la construction du projet à la mise en œuvre et la pérennisation du parcours professionnel.

Il s'agit ainsi de travailler l'autonomie et l'inclusion sociale d'adolescents et de jeunes adultes porteurs de handicap, par l'activité professionnelle et extra professionnelle.

L'accompagnement est dit à mobilisation modulable car il s'adapte de manière singulière et individualisée aux besoins du bénéficiaire.

Il est mis en œuvre à travers trois axes :

- L'accompagnement professionnel
- L'accompagnement socio-éducatif
- L'accompagnement thérapeutique

Ces axes sont déclinés dans un projet d'accompagnement individualisé (PIA) élaboré avec le bénéficiaire à son entrée au service et revu trimestriellement pour permettre un

ajustement régulier au plus près de l'évolution de son parcours.

Il est porté par un référent à l'insertion socio-professionnelle, de formation Educateur Technique Spécialisé, en charge de sa coordination et du suivi de sa mise en œuvre.

Le plateau technique mobilisable par le SESSAD Pro est composé des professionnels de différents champs d'intervention ; médecin psychiatre, pédiatre et neuro-pédiatre, psychologue et neuropsychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, orthoptiste, éducateur spécialisé, instructeur en locomotion, instructeur en Langue des Signes Française, codeur en Langage Parlé Complété, service braille, enseignant spécialisé...

Le SESSAD Pro est amené également à s'articuler avec de nombreux partenaires du secteur professionnel et de la formation, de l'Education Nationale, de l'éducation spécialisée, du handicap, du soin, des entreprises, ainsi que des partenaires de droit commun.

Il s'appuie ainsi sur un réseau qui lui permet des ressources diversifiées au service des projets des jeunes bénéficiaires.

Par leurs actions, leur engagement aux valeurs associatives et au cadre de la loi, les SESSAD du Graouilly et Professionnel apportent une contribution significative à la construction du parcours de vie de chacun des bénéficiaires dont ils s'occupent et se préoccupent. Cette contribution a pour visée d'aider à faire de ces enfants, adolescents et jeunes adultes des citoyens à part entière.

Catherine LEROY

Chef de Service du SESSAD du Graouilly  
et du SESSAD Pro



### LA MICRO CRÈCHE AU SERVICE DES VALEURS DES PEP57



Les PEP57 ont ouvert deux micro crèches « PAJE » (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) depuis janvier 2019. Ce système permet aux familles de percevoir une prestation de la CAF en fonction d'un plafond de ressources et de la composition familiale, autrement dit la CAF prend en charge directement une partie de la dépense de garde des familles. Dans ce cas, les parents doivent faire la demande de complément de libre choix du mode de garde. Pour cela, il faut que l'enfant soit inscrit dans l'établissement au moins 16 heures dans le mois et qu'un minimum de 15 % de la dépense reste à la charge de la famille. Afin de répondre rapidement aux familles, une commission d'admission est réunie tous les mois afin de proposer une solution 3 mois avant la date souhaitée d'inscription.

Pour les PEP57, le choix de mise en œuvre de réponses « petite enfance », par le développement des micro-crèches, en plus de correspondre à l'objet même de notre association, constitue également un véritable défi économique.

Se soustrayant aux injonctions des financeurs publics et des politiques, souvent enclins à rechercher des opérateurs proposant les services les moins coûteux, les PEP57 souhaitent renforcer leur position d'acteur des territoires avec un projet social concret et des tarifs adaptés aux différentes compositions familiales.

L'encadrement est également un point essentiel : l'association a fait le choix de personnels qualifiés au-delà de la réglementation en vigueur afin de garantir une qualité d'accueil et de soin. Les PEP57 ont tout de même pu s'appuyer sur le soutien des institutions en charge de la petite enfance que sont la PMI et la CAF de Moselle. Nous avons bénéficié du soutien à l'investissement de la CAF et de

la PMI pour les deux structures ainsi que l'appui technique du cadre de santé de la PMI en charge des agréments ouvertures d'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) en Moselle.

Au-delà de la seule vision de développement de la petite enfance au sein du Pôle Education Loisirs et Solidarités, les micro-crèches revêtent une véritable plus-value totalement en adéquation avec les valeurs de l'association et la prise en charge globale de l'enfant et de sa famille. C'est un lieu collectif accueillant jusqu'à dix enfants simultanément par jour. Ce type d'établissement permet un accueil individualisé intégrant les recommandations et souhaits des familles dans le cadre d'un projet d'établissement où la prise en charge globale est la finalité recherchée. Ces structures sont adaptées à nos territoires ruraux, souvent situés en zones blanches, contribuant ainsi à un projet de territoires égaux en termes de service à la population. Les PEP57 prennent ainsi leur part au projet de société.

Nos micro-crèches offrent un accueil familial et convivial au service des valeurs de l'association. Les enfants peuvent évoluer dans un environnement sécurisant dont l'espace a été pensé et aménagé pour favoriser leurs découvertes. Elles ont des atouts considérables, notamment celui permettant à nos professionnels de consacrer plus de temps à chaque enfant par une prise en charge individualisée où les personnels sont à l'écoute de chaque projet parental. Ils sont à la disposition des familles pour répondre à leurs questions et à leurs sollicitations. Ils opèrent dans le respect du concept de coéducation, ils informent au quotidien les parents sur le vécu de l'enfant au sein de la structure et recueillent ces mêmes informations sur sa vie au domicile familial. Cette volonté implique à nos personnels d'être à l'écoute des familles notamment lorsque l'enfant pris en charge présente une pathologie. Dans ce cas, un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place en coordination avec les parents, le personnel d'accueil, la référente technique (infirmière puéricultrice) et le médecin traitant de l'enfant. Cela se concrétise par plusieurs rencontres avec la famille afin de lever tous les freins à une prise en charge, dont l'une d'elle consiste à informer l'équipe entière des objectifs du P.A.I et à désigner un agent de puériculture référent de l'enfant.

Dans le cadre du projet du Pôle Education Loisirs et Solidarités (PELS) et du travail de transversalité entre ses différents dispositifs, nos micro-crèches serviront d'espaces ouverts aux familles pour des ateliers de soutien à la parentalité sur des thématiques propres à la petite enfance, ou de lieu de droit de répit.

En effet le PELS travaille à un projet de droit de répit pour les familles d'enfants en situation de handicap. Les lieux sécurisés, accessibles et adaptés permettront d'organiser des animations familles adaptées et des espaces de répit permettant aux parents de souffler.

Un binôme éducateur spécialisé et animateur formé à la prise en charge spécifique pourront accueillir les enfants en situation de handicap pendant que les parents pourront profiter de ce laps de temps pour faire des courses, aller au cinéma, au restaurant, chez le coiffeur....

Comme chaque établissement accueillant des enfants au sein du PELS, une micro-crèche PEP répond à la priorité de plus-value éducative. Cela prend la forme concrète sur le terrain de développer le concept d'itinérance pédagogique promue par les spécialistes de la petite enfance ou de la motricité libre.

Ce dernier concept, qui s'appuie sur les travaux d'Emmi Pikler<sup>1</sup> dans les années 1970, est de nouveau très suivi depuis les années 2000 dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Ses travaux indiquent que l'activité spontanée de l'enfant joue un rôle essentiel dans son développement.

Il est donc nécessaire de laisser l'enfant être le moteur de sa progression sans interférer en le forçant à adopter des postures qu'il n'a pas lui-même pris plaisir à découvrir. De la même manière, l'itinérance pédagogique souhaitée dans nos projets d'établissement repose sur les travaux de la spécialiste de la petite enfance Laurence RAMEAU, pour qui l'important est de proposer aux enfants différents univers et de les laisser se mouvoir en fonction de leurs envies et besoins du moment. Elle prend en compte les connaissances actuelles en psychologie du développement.

Les enfants deviennent acteurs de leurs journées, l'adulte sécurise le parcours en laissant l'enfant agir sans contraintes, il le reconforte et assure sa sécurité physique et affective en s'adaptant à lui. Les enfants peuvent se déplacer à leur guise et utiliser tous les objets mis à leur disposition. L'organisation des jeux ne se fait pas de manière scolaire mais bien en fonction des désirs de l'enfant afin de permettre de respecter les besoins de chacun.



Dans ce cadre, la manipulation a une place importante, permettant aux enfants de progresser à leur rythme. Nos professionnels assurent le cadre bienveillant en se tenant à disposition des enfants quand ils souhaitent être câlinés, portés... Les gestes sont accompagnés également de paroles bienveillantes et encourageantes.

Nos crèches sont organisées en véritables bulles de douceur donnant les bases aux enfants accueillis d'une société que l'on souhaite toute aussi bienveillante.

Nos crèches doivent également se soucier des plus modestes permettant aux familles d'inscrire leurs enfants de manière permanente ou occasionnelle quels que soient leurs revenus. Les tarifs appliqués permettent à ces familles d'avoir un lieu d'accueil pour leurs enfants contrairement aux systèmes instaurés par les opérateurs de la petite enfance à but lucratif. Nos structures permettent ainsi de créer de véritables lieux de mixité sociale, indispensable à notre société pour permettre à chacun d'avoir les mêmes chances de réussite.

En ce sens, le développement des micro-crèches au sein des PEP57 vient tout naturellement compléter le projet associatif dans ses dimensions sociales avec la volonté de participer tout à la fois à une société inclusive et solidaire. Nous appliquons pour les enfants, dès le plus jeune âge, la liberté de choix, la bienveillance et l'inclusion.

Yamina DERKAOUI

Directrice du Pôle Education, Loisirs et Solidarités

<sup>1</sup> Emmi Pikler : « Se mouvoir en liberté dès le premier » - Paru en Hongrie en 1969 - Traduction française en 1979.



### VOUS AVEZ DIT... « ÉGALITÉ DES TERRITOIRES » ?

Dans de nombreuses études et publications, hier comme aujourd'hui, les pouvoirs publics mettent en avant l'importance de l'égalité territoriale, en cohérence avec l'esprit même du rôle de l'Etat, consistant à garantir à chaque citoyen un égal accès aux services dus à tous...

On notera dans cet esprit la succession des institutions dédiées à cette question : « Ministère de l'égalité des territoires », « Ministère de la cohésion des territoires », « Commissariat général à l'égalité des territoires » (CGET)... Selon les périodes et le contexte politique, les ministères concernés intégraient dans le titre de leur périmètre d'intervention le logement, la ruralité ou encore, comme à ce jour, les relations avec les collectivités territoriales<sup>1</sup>...

Force est de constater que, dans un contexte de réduction de marges de manœuvre, les notions d'égalité territoriale et de décentralisation peuvent entrer en contradiction et créer une réelle tension qui, au final, impacte le champ du « service public », au sens d'un service (théoriquement) accessible à chaque citoyen.

Durant les dernières décennies, les inégalités de produit intérieur brut (PIB) se sont creusées au profit des métropoles. Mais les inégalités de revenus entre régions, départements, zones d'emploi n'ont cessé de décroître, grâce aux redistributions induites par les budgets publics et sociaux. Depuis quelques années, la crise des dettes publiques est entrée dans une phase où les mécanismes compensateurs s'érodent. Et les territoires les plus dépendants des contributions publiques souffrent davantage que les autres<sup>2</sup>.

Depuis les lois DEFERRE<sup>3</sup>, il s'agit d'apaiser 2 siècles de combat entre « jacobins » et « girondins », le terme « magique » de l'équilibre se situant potentiellement dans la notion de co-financement.

Notion géniale à tout point de vue : sur le plan économique, elle préserve un équilibre à faire pâillir le monde mutualiste (chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins !) ; sur le plan politique, elle oblige chaque partie prenante à jouer le jeu et à s'impliquer si elle ne veut pas être montrée du doigt comme étant le frein qui empêchera le projet d'aboutir !

En termes d'équipements et de services publics, cet accord tacite entre les différents niveaux de décision a permis d'importants développements au service des populations. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, les différents dispositifs créés ces 20 dernières années (comme le Contrat Enfance Jeunesse) ont ainsi vu éclore des Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (micro-crèches, multi-accueils) et de très nombreuses structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (accueils périscolaires et centres de loisirs). Globalement, les financements « partagés » entre les collectivités concernées, les Caisses d'Allocations Familiales et les familles utilisatrices faisaient consensus à la satisfaction de tous.

Aujourd'hui, le « cum »<sup>4</sup> du co-financement (au sens de « financer ensemble ») s'est fissuré, chacun rejetant sur l'autre la responsabilité de la situation : baisse des financements publics, réduction de la dotation de l'Etat aux collectivités, désengagements et/ou nouvelles priorités des institutions (CNAF...) : le fragile équilibre du consensus est rompu !

Au sein des PEP57, nous avons vécu cette évolution. D'une période, au début des années 2000, où les structures périscolaires éclosaient à l'envi, à la situation actuelle où les sollicitations ne concernent que des « reprises » de sites plus ou moins en difficulté...

D'une période où la plus-value éducative (et les moyens afférents) étaient une préoccupation partagée, à aujourd'hui, où chaque dépense est examinée à la loupe, non pas au regard de son utilité pédagogique ou sociale mais de... son (parfois seul) coût !

Dans le domaine de la petite enfance, la situation semble plus problématique encore car la demande et les besoins des familles ne trouvent pas toujours les réponses territoriales appropriées. Bien que la CNAF en ait fait une priorité, certaines collectivités refusent de s'y engager. Des opérateurs privés à but lucratif ont perçu la faille dans laquelle s'engouffrer. Et des dizaines de micro-crèches voient le jour en Moselle, bénéficiant de financements publics, pour un service accessible financièrement à une minorité.

Depuis plusieurs années, les PEP57 se positionnent comme un acteur potentiel de la petite enfance sans jamais vraiment trouver d'échos favorables auprès des collectivités qui craignent, dans le contexte économique actuel, que cela ne leur coûte trop cher.

La seule solution pour les PEP57 de répondre aux besoins dans des zones blanches dépourvues d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) était donc de prendre le risque et d'investir.

C'est ainsi que nous avons ouvert 2 structures au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, à Courcelles-Chaussy et Novéant-sur-Moselle.

Un tel positionnement des PEP57, à l'initiative de la mise en place de structures privées non lucratives, nous rend indépendant des décisions politiques locales et nous permet de nous inscrire dans la durée, hors Délégation de Service Public ou autres négociations de plus en plus complexes avec les élus des collectivités, notamment en l'absence de consensus politique lorsque la compétence est transférée aux Communautés de Communes.

Dans le cadre d'un projet de création de Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant, nous sommes confrontés à la même difficulté : soutien du Département et de la CAF57 au projet mais, localement, des élus qui ne mesurent pas suffisamment l'urgence et le besoin au regard des constats alarmants du territoire (repli identitaire, paupérisation...).

Le co-financement, issu de valeurs communes et d'orientations partagées a atteint ses limites et peut paradoxalement devenir source d'inégalité territoriale aux endroits où les choix politiques constituent des freins à l'intérêt même du territoire concerné.

À l'avenir, les financements des CAF vont être liés à la mise en place de Conventions Territoriales Globales (CTG). Il s'agit de conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et le Conseil Départemental (à l'échelon du département) ou une commune ou (de préférence) une Communauté de Communes sur un plan plus local.

Si nous partageons le principe et les objectifs de contractualisation, comment se déclineront les priorités de la CNAF sur les territoires où les élus locaux refusent de s'engager ?

Quelle alternative entre « le marché » (privé lucratif) et l'absence de service(s) à la population ?

Une autre piste existe, qu'il conviendrait d'expérimenter : nous proposons un conventionnement et un financement public direct (CAF, Etat...) des organisations (notamment associatives, à but non lucratif) qui s'engagent sur un cahier des charges visant à (re)créer de l'égalité territoriale par la mise en œuvre d'actions, dispositifs ou services en faveur de tous, quelle que soit la capacité contributive des familles concernées.

Le « tiers-secteur » de l'Economie Sociale et Solidaire a vocation à remplir des missions de service public, avec professionnalisme, efficacité et respect des valeurs, en toute indépendance.

Nous sommes disposés à innover pour contourner les obstacles et surmonter les blocages partout où l'intérêt général le nécessite.

François SIEBERT  
Directeur Général des PEP57



## LE DEPARTEMENT FORMATION DES PEP57 : Des évolutions au service de la professionnalisation continue des acteurs

Le Département FORMATION des PEP57 a connu depuis sa création en 2002 plusieurs étapes cruciales dans son développement :

- Obtention de l'agrément le 17 mars 2003
- Diversification des formations en réponse aux besoins
- Inscription à la Démarche Structurée d'Amélioration Continue de la Qualité initiée par l'Association courant 2015
- Obtention du DATA DOCK le 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Prise en compte de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir » du 5 septembre 2018

Après son agrémentation en 2003, l'enjeu le plus important du Département FORMATION aura été d'être « DATA DOCKÉ » (référéncé par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), permettant ainsi la poursuite de la prise en charge des formations par UNIFORMATION, UNIFAF...

Depuis, la publication de la Loi « Avenir » oblige à repenser quasi intégralement l'offre de formation telle qu'elle existait jusqu'alors.

En effet, les formations proposées à ce jour dans notre catalogue ne sont pas inscrites au Répertoire National de la Certification professionnelle, ni même au Répertoire Spécifique. Nos formations, qualitatives mais de courte durée, ne sont ni certifiantes, ni qualifiantes, et aucun diplôme ne peut être délivré. A ce titre, le financement de ce type de formations ne pourra se faire désormais que par la mobilisation des fonds du Plan de Développement des Compétences (PDC), qui remplace l'ancien Programme Annuel d'Utilisation des Fonds de la formation (PAUF).

Pour s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des actions de formation, le législateur impose aux Organismes de Formation une certification d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit là de la prochaine étape de développement du Département FORMATION des PEP57.

D'autres pistes sont également à la réflexion comme la mise en œuvre d'Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST), permettant d'apporter une réponse concrète aux professionnels par la mise en application directe des outils et contenus aux situations de travail.

Sont également à l'étude, le développement de blocs de compétences constitutifs de formations diplômantes, la recherche de partenariats avec d'autres organismes de formation ou des universités, l'implication dans les formations en alternance...

Pour recevoir le catalogue des formations 2019-2020, contactez le Département FORMATION par téléphone au 03.87.66.03.85 ou par mail à [formation@pep57.org](mailto:formation@pep57.org)

Jessy CAZANAVE  
Responsable du Département FORMATION

<sup>1</sup> Jacqueline Gourault est « Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales » (juillet 2019).

<sup>2</sup> « Quelle égalité des territoires ? » - Entretien avec Laurent Davezies, économiste - « Alternatives Economiques » n°324 (05/2013).

<sup>3</sup> Gaston DEFERRE, maire de Marseille, ministre de l'intérieur et de la décentralisation lors des lois de décentralisation de 1982.

<sup>4</sup> « Cum » : préposition latine signifiant « avec », « en compagnie de », « parmi », « en même temps que » ...

# LA « PLATEFORME DIAG » : DES PARTENARIATS EN REPONSE AUX BESOINS DES USAGERS



Dès 2013, le 3<sup>ème</sup> Plan national autisme a posé trois axes majeurs d'amélioration : la précocité des interventions, la formation des professionnels et une structuration du réseau de diagnostic.

La structuration du réseau de diagnostic s'établit sur trois niveaux : d'alerte, simple et complexe.

En 2015 et 2016, la Région Grand Est a lancé 3 appels à candidature régionaux pour la mise en œuvre de plateformes de diagnostic simple de l'autisme destinées aux enfants de moins de six ans. A ce jour, il existe 14 plateformes de proximité : 5 en Alsace, 3 en Champagne et 6 en Lorraine.

### Le partenariat avec l'APF et le CHS de Jury

Fin août 2016, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Metz, géré par l'APF France Handicap, a sollicité le CMPP de Metz pour répondre collectivement à l'appel à candidatures de l'ARS du 20 juillet 2016, pour la création d'équipes pluridisciplinaires de diagnostic précoce simplifié pour enfant avec Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Le diagnostic étant au cœur des missions des CMPP, le CMPP de Metz et le CMPP Nord-Moselle, qui font partie du Pôle Soins Ambulatoires des PEP57, se sont associés à l'APF afin de répondre ensemble à cet appel à candidatures.

Le secteur infanto juvénile de Metz, géré par le Centre Hospitalier de Jury, a également été sollicité et a aussi répondu favorablement à l'APF.

La plateforme est donc constituée par le CAMSP, coordonnateur de la plateforme, les deux Centres Médico-Psycho-Pédagogiques des PEP57 et le CHS de Jury. Des conventions de partenariat ont été signées entre les différentes entités concernées.

Un site internet ([www.3CPA.fr](http://www.3CPA.fr)) et une plaquette commune de présentation ont été créés, et le fonctionnement a été défini collectivement.

### Le fonctionnement

La plateforme de diagnostic de l'autisme, intitulée 3CPA, s'est ouverte au public au premier trimestre 2018, avec un accueil téléphonique un jour par semaine. Le site internet

permet aux familles et professionnels de s'informer sur son fonctionnement. Quelle que soit l'origine de la demande, la démarche de contacter la plateforme doit être celle des parents. Il leur est demandé de compléter un dossier d'inscription qu'ils peuvent directement télécharger sur le site internet. Celui-ci doit être accompagné d'un courrier médical motivant la demande.

Une commission composée d'au minimum 2 directeurs et 2 médecins examine les dossiers afin d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un bilan au sein du service, au vu du profil de l'enfant. Ainsi, l'enfant peut être réorienté vers une structure de soin ou d'évaluation autre si cela est nécessaire, comme par exemple le Centre de Ressources Autisme lorsqu'il s'agit de situations plus complexes.

Selon les examens déjà réalisés par l'enfant, le programme du bilan est défini par la commission.

Les familles sont averties par courrier et par téléphone de la décision par la secrétaire qui coordonne également la mise en place des rendez-vous.

Le premier rendez-vous donné est celui auprès du pédopsychiatre.

Les interventions de la plateforme peuvent se dérouler dans les locaux des différentes structures partenaires. Dans la mesure du possible, c'est le lieu de domiciliation des familles qui est pris en compte. La plateforme s'appuie sur les professionnels des structures partenaires qui peuvent être amenés, sur un même bilan, à travailler conjointement.

Les modalités de bilan répondent aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). Un bilan complet comprend une consultation pédopsychiatrique avec passation d'une ADI (Autism Diagnostic Interview), une consultation pédiatrique, un bilan psychologique avec des tests adaptés à l'âge et au niveau de développement de l'enfant, un bilan orthophonique, un bilan psychomoteur, la passation de l'ADOS (outil d'observation semi-structuré du diagnostic de l'autisme) par deux professionnels (éducateur, orthophoniste, psychologue formés à l'outil), un entretien avec une assistante sociale.

Les bilans se déclinent en présence ou non des parents selon les outils utilisés. Chaque professionnel rédige un compte-rendu.

En fin d'évaluation, les différents professionnels sous la coordination du médecin se réunissent pour échanger autour du visionnage de l'ADOS qui est filmé et des différents bilans. Le médecin restitue les conclusions de l'équipe aux parents et leur remet un écrit de synthèse ainsi que les bilans de chaque intervenant. Ces données sont également adressées au médecin prescripteur.

### Quelques données chiffrées

47 dossiers ont été déposés et étudiés par la plateforme. 6 demandes ont été réorientées. 25 bilans sont achevés.

Sur 21 demandes en 2018, 74% des enfants ont entre 3 et 5 ans, 79% sont de sexe masculin et 79% sont originaires de l'arrondissement de Metz. Il existe un délai d'environ 2 mois entre la date de réception de la demande et la mise en place du bilan. Le bilan se déroule en moyenne sur 3 mois.

La moitié des enfants ont été adressés à la plateforme par les structures partenaires, l'autre moitié par le pédiatre ou le médecin généraliste de l'enfant.

### Les ressources humaines

Dans le cadre de ce partenariat, des professionnels des différentes structures se sont mobilisés pour réaliser les bilans.

11 professionnels des PEP ont bénéficié de formations organisées par le Centre de Ressources Autisme (CRA) pour un total de 413 heures.

### Le bilan

- Les points positifs

La mise en œuvre de la plateforme 3CPA, portée par trois entités partenaires dont deux associatives (APF France Handicap et les PEP57) et une publique (CHS Jury) est le résultat d'une construction élaborée collectivement.

Ce travail a conduit à un rapprochement des établissements et se traduit aujourd'hui par une meilleure connaissance réciproque des acteurs et du fonctionnement de chaque structure. Son objectif est d'apporter une réponse coordonnée aux familles du territoire de santé concerné confrontées à la difficulté de poser un diagnostic et sur les difficultés que rencontre leur enfant.

Le budget de la plateforme a permis de former des professionnels aux outils diagnostic définis par la HAS, notamment à l'ADOS, au diagnostic différentiel et à l'ADI. La participation à des formations communes a favorisé les échanges entre les professionnels des différents établissements partenaires.

Par ailleurs, l'achat de matériels et de tests a permis d'équiper les différents établissements.

La réponse aux familles est donc davantage coordonnée et a créé une meilleure harmonisation des pratiques par rapport au diagnostic précoce de l'autisme dans les différents établissements partenaires.

- Les limites

Le fonctionnement en plateforme nécessite un investissement important en temps et en énergie pour un grand nombre de professionnels, à mettre en perspective avec le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'un diagnostic.

Selon les organisations de travail, il a été demandé aux professionnels sur la base du volontariat d'effectuer des heures de travail complémentaires/supplémentaires pour bilancer les enfants adressés par la plateforme, afin de ne pas diminuer l'activité des différents établissements. Le fonctionnement de la plateforme à titre expérimental n'a pas permis de s'engager sur des recrutements de professionnels dédiés à la plateforme.

Il est fait le constat d'un manque de structures en aval du diagnostic TSA. Les enfants et leurs familles se retrouvent non plus en errance diagnostic mais en errance de suivi. En effet, si la plateforme 3CPA répond à la question diagnostic, elle ne répond pas à la question de la prise en charge. Seules les pistes d'orientation sont soumises aux parents.

Il est alors constaté plusieurs problématiques :

- Un délai d'attente très important est constaté pour intégrer un service médico-social type SESSAD
- L'interdiction des doubles prises en charge limite l'offre de soins dans nos structures type CMPP ou CAMSP
- Certains enfants ont été diagnostiqués par la plateforme et ont intégré directement la file active des établissements sans délai, passant devant d'autres enfants en attente depuis plus d'un an. Cela vient questionner l'égalité de l'accès aux soins d'un point de vue éthique

- Quelles perspectives pour l'avenir ?

L'expérimentation de cette plateforme a eu de nombreux aspects positifs car elle a permis à des structures qui ne travaillaient pas directement ensemble de mieux se connaître, de changer parfois leurs pratiques et de mutualiser leurs savoirs. Dans ce cadre, il faudrait pouvoir encore poursuivre ce qui a été initié : formation des professionnels, échanges inter-établissements...

Par ailleurs, il faudrait aussi, pour que la plateforme puisse poursuivre son activité, que les moyens dégagés soient suffisants pour effectuer des recrutements pérennes de professionnels avec du temps de coordination dédié et, éventuellement, pouvoir financer des conventions avec des libéraux dans le cadre d'un budget spécifique suffisant.

Il est avéré que les moyens actuels ne permettent pas de répondre dans des délais raisonnables aux demandes de diagnostic des familles qui sont parfois désemparées face au comportement de leur enfant.

Cette plateforme a le mérite d'essayer d'améliorer la situation...



Véronique BERGER

Directrice du CMPP Nord-Moselle

Nelly KOWAL

Directrice du Pôle Soins Ambulatoires, du CMPP de Metz et du BAPE



# ADOPTÉZ LA PEP ATTITUDE !

## PEP ATTITUDE : UNE MARQUE PORTEE PAR LES VALEURS DE L'EDUCATION POPULAIRE

Les colonies de vacances sont toujours appréciées par les Français et laissent des souvenirs impérissables. Si les chants et les soirées constituent des rites immuables et de bons souvenirs, la modernité des activités proposées, le professionnalisme de l'encadrement et le cadre des centres d'hébergement ont fait évoluer les colonies de vacances. « Pep Attitude », l'offre de séjour des PEP, mouvement associatif d'éducation populaire agréé par l'Education Nationale, pionnier des colos depuis 1915, s'inscrit dans cet esprit et propose aux jeunes de 4 à 17 ans des séjours pour tous les goûts... et accessibles à tous les parents.

### Les colonies Pep Attitude, des vacances pour s'ouvrir aux autres

Partir en colonie de vacances, c'est découvrir un environnement dépaysant. C'est également toujours l'occasion de rencontrer de nouveaux amis, venant d'autres régions, d'autres milieux sociaux. Vectrices de mixité sociale, les colonies de vacances rassemblent les jeunes de tous horizons, partageant la même aventure de vie collective. Pep Attitude propose sur un site web unique les 420 séjours conçus par les 120 associations du réseau des PEP, au départ de plus de 60 villes, favorisant ainsi les rencontres dans chaque séjour.

### Pep Attitude, des séjours pour grandir

La campagne nationale de promotion des colonies de vacances du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, insiste sur la richesse de l'expérience des colonies de vacances. Ce sont des temps forts qui aident les jeunes à construire leur personnalité en se confrontant à la nouveauté, à apprendre la vie ensemble et le respect des autres. Les Séjours Pep Attitude, conçus par des professionnels de l'éducation, membres d'un mouvement militant, se différencient par cette attention portée au Vivre Ensemble. Séjours sportifs, drones, astronomie, cinéma, musique, science, Moyen-Age, cuisine, et beaucoup d'autres... quel que soit le programme, les colonies de vacances Pep Attitude invitent à faire preuve de curiosité et à s'amuser.

### Pep Attitude, des séjours accessibles à tous

Les séjours Pep sont accessibles financièrement. Le site [www.pep-attitude.fr](http://www.pep-attitude.fr) autorise différents modes de règlement (chèque, CB, espèces, Bons CAF) et le paiement en plusieurs fois. Ces séjours accueillent tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques. Acteurs militants de l'inclusion, les PEP font du départ de tous et toutes un combat, en s'appuyant sur leur réseau de professionnels du champ médico-social pour accompagner les équipes d'animation de séjours. Cet engagement pour favoriser l'accès de tous et toutes est fondamental, quand chaque année, 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances.

### Rendez-vous sur [pep-attitude.fr](http://pep-attitude.fr) pour découvrir les séjours du réseau PEP

Le site PEP Attitude permet une recherche approfondie par saison, par thème, par âge, et présente nos centres de séjours.

Il permet même aux familles de réserver un séjour et régler en ligne. Chaque séjour dispose d'un espace privé en ligne pour qu'enfants et parents puissent partager leur expérience et leurs photos.

Stéphane ROUGEOT

Directeur du Pôle Séjours Educatifs et Pédagogiques



Pour plus d'informations retrouvez-nous sur :

[www.pep-attitude.fr](http://www.pep-attitude.fr)

